

ASSEMBLÉE NATIONALE
1er juillet 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR 2024 À 2030 - (N° 2976)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 2

AMENDEMENT

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 21

À l’alinéa 40, substituer à la référence :

« D »

la référence :

« C ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de coordination tire les conséquences de la suppression par le Sénat du D du I de l’article L. 2143-6 du code de la défense, ce I ne comprenant plus désormais que 3 subdivisions ainsi désignées : A, B et C.